



Délibération n° BUR. – 46 – 22 janvier 2018 – Avis relatif à une proposition de modifications de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, portant sur la biologie médicale.

Par lettre en date du 1^{er} décembre 2017, notifiée le 11 décembre 2017, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, une proposition de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, portant sur la biologie médicale.

L'UNCAM propose de modifier la nomenclature des actes de biologie médicale en supprimant deux actes, en en créant quatre et en modifiant les indications de quatre autres.

L'UNOCAM prend acte de la proposition de l'UNCAM.

Délibération adoptée à l'unanimité